Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260320-20260324_6-DE

Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mars à vingt heures,
Sur convocation en date du 16 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.

Membres en exercice : 15
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Serge Briard, Madame Ciara Martin, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Gwendoline Marellec, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Sophie Rolland, Monsieur Olivier Bédane, Monsieur Julien Badoni
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Bruno Fontaine)
Secrétaire de séance : Madame Valérie GUENNOC

2026-27 : Fixation du Montant des Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Pour le Maire, l'article L. 2123-23 du CGCT prévoit désormais le barème suivant :

Population (habitants)	Taux en % (de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027)
De 500 à 999	44,3

Pour les adjoints au Maire, l'article L. 2123-23 du CGCT prévoit désormais le barème suivant :

Population (habitants)	Taux en % (de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027)
De 500 à 999	11,77

A chaque indice correspond un indice majoré (IM) défini par décret qui sert au calcul de l'indemnité de fonction à partir de la valeur du point d'indice en vigueur.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le calcul du montant des indemnités :
- **Maire : 44,3 % de l'indice terminal de la fonction publique**
- **Adjoints : 11,77 % de l'indice terminal de la fonction publique**

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION 2026-27

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Fonction	Nom et Prénom	Taux appliqué	Montant brut mensuel
Maire	Bruno FONTAINE	44,3	1820,96
1er Adjoint	Laëtitia BRIARD	11,77	483,81
2 ème Adjoint	Rémi LEMEUR	11,77	483,81
3 ème Adjoint	Serge BRIARD	11,77	483,81



Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260320-20260324_6-DE